



**SOPRA STERIA
I2S BEAMAP**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Dépêche Mensuelle de vos élus CFDT



SEPT 2021



**TOUTE L'ÉQUIPE DE LA CFDT VOUS
SOUHAITE UNE BONNE RENTREE.**

● ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

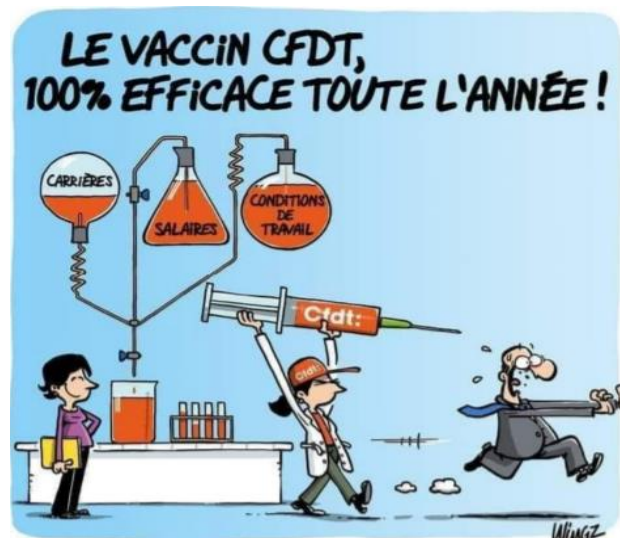
C'est la rentrée scolaire mais c'est également la rentrée sportive. Si vous avez deux mois d'ancienneté, pensez à demander votre subvention sport & culture sur le site du CSE I2S : <https://www.cse-i2s.fr> qui vous permet le remboursement d'une inscription sportive et culturelle pour vous ou pour un des membres de votre foyer (enfants <21) à hauteur de 75% du montant de la facture sans que cela ne dépasse 100€. Si votre enfant est majeur il vous sera demandé un certificat de scolarité.

NOUVEAUTÉ: Rappelez-vous sur notre communication de décembre 2020 nous vous indiquions que les élus **CFDT** avaient demandé d'élargir les subventions du fait que la crise sanitaire empêchait de profiter de la billetterie. Nous avons demandé que soient pris en charge le remboursement partiel ou total des abonnements aux plateformes culturelles en ligne (Netflix, Spotify, Fitnext ...) c'est

chose faite !! Cela sera appliqué sur la même base de calcul que la subvention sport et culture. Sur présentation de facture vous pouvez désormais prétendre à une subvention.

● RETOUR EN PRÉSENTIEL & VACCINATION

Sopra Steria I2S n'est pas concernée directement par le PASS SANITAIRE et la vaccination obligatoire. Les élus **CFDT** ont voulu connaître la position de la direction concernant les salariés qui ne seraient pas vaccinés ou ne souhaiteraient pas communiquer leur état vaccinal sanitaire. La direction indique que se poserait la question uniquement pour les salariés en clientèle pour qui le client exigerait le PASS SANITAIRE. Elle indique pouvoir envisager de prendre des mesures de réaffectation si le télétravail n'est pas envisageable. A suivre ...



● TÉLÉTRAVAIL

Afin d'éviter un éventuel retour arrière la direction veut rester prudente et indique vouloir proroger le télétravail jusqu'à la fin septembre, ce qu'elle a bien confirmé en envoyant un mail à cet effet à l'ensemble des salariés.

Maigre consolation soit, mais n'oubliez pas de déclarer une note de frais par mois de télétravail exceptionnel qui est de 20€ depuis le 1^{er} juillet 2021.

CARTE APETIZ OU TICKETS RESTO

Le plafond de paiement des Titres Restaurant 2021 ou la carte Apetiz a été prolongé jusqu'au 28 février 2022 et reste donc à 38€ par jour au lieu de 19€ y compris le week-end et jours fériés, uniquement dans les restaurants.

NE PASSEZ PAS A COTE DE NOTRE COMMUNICATION SYNDICALE DE SEPT



Information syndicale CFDT Sopra Steria I2S – Contact : contact@cfdt-soprasteria.com

Consultez notre site internet www.cfdt-soprasteria.i2s.com

© 2021 - Dépêche mensuelle de vos élus **CFDT**

Gardez-la

Vos élus CFDT au Comité Social et Économique Sopra Steria I2S